

# Compte Rendu de l'Assemblée Générale 23 août 2014

Cette assemblée générale s'est tenue dans la petite salle du cinéma Rocamadour, la salle St Ives étant occupée par une autre association (l'Amicale avait réservé la salle St Ives mais la réservation n'avait pas été enregistrée..)

Quarante cinq adhérents sont présents, onze pouvoirs sont parvenus (G. Hallouin, G. Puillandre, F. Sevenster, J. Halley des Fontaines, H. Halley des Fontaines, A. Le Helloco, A. Renaud, G. Touron, P. Beaujard, J.C. Lézier et G. Drouot), le quorum étant atteint, le président Michel Le Guen déclare la séance ouverte.

Il remercie Paul Vinay, secrétaire national de la FNPPSF (Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France) d'avoir répondu présent à l'invitation de l'APP. Il remercie aussi de leur présence ce soir Mme S. Boutron, adjointe aux associations ainsi que J. Bruère, adjoint au port. Il détaille l'ordre du jour (voir en annexe) de cette assemblée générale et passe au rapport d'activités.

## Rapport d'activités

► L'Amicale a participé à la sortie d'hommage aux péris en mer lors du Pardon de Camaret en Septembre 2013.

► L' Amicale a présenté ses vœux aux adhérents et personnalités du monde maritime le 25 janvier 2014.

► Fin Avril a eu lieu au local une soirée pendant laquelle furent projetés des photos sous marines prises localement ainsi qu'un film tourné dans les années cinquante au Spitzberg par P.A. Moulet.

► Le 28 juin avait lieu comme chaque année la matinée 'révision des extincteurs'. La société qui révisé nos extincteurs pourra dès la prochaine révision proposer à la vente à prix avantageux des détecteurs de fumée agréés et qui tiennent la route.

► Deux contrôles sécurité à bord des bateaux ont été organisés, l'un début Mai et l'autre en Juillet. O. Nosetti qui organise ces contrôles apporte les précisions suivantes : sur les 17 bateaux volontaires contrôlés cette année, il faut retenir deux choses : le nombre parfois insuffisant d'extincteurs (il en faut un de plus si le bateau est équipé de quoi cuisiner) et l'immatriculation visible de l'intérieur (pour renseigner les secours en cas de problème) n'est pas toujours en place. Il rappelle aussi qu'un gilet rangé au fond du bateau ne sert à rien car il sera inaccessible en cas de besoin. Il vaut beaucoup mieux porter un VFI (Vêtement à Flotabilité Intégrée) ou gilet gonflable qui ne gêne en rien les mouvements, surtout si l'on est seul à bord. L'espérance de vie n'est que de dix minutes en cas de chute à la mer.

► Le 1er Mai l'Amicale a accueilli la dizaine de plaisanciers douarnenistes qui avaient rallié notre port et les a conviés à un barbecue au local.

► Quelques adhérents ont pu participer début Mai à une journée sécurité en mer organisée par la Caisse des péris en mer. De l'avis général cette journée fut très très intéressante.

► Comme chaque année quelques adhérents, une quinzaine cette année, ont participé au Festival du Bout du Monde début août à Crozon. Ce bénévolat rapporte à l'Amicale une coquette somme qui lui permet donc de ne pas demander de subvention à la mairie.

► La semaine passée une sortie pêche a été suivie d'un barbecue réunissant plus de 50 convives qui tous ont apprécié le repas, l'accordéon de PAM et l'ambiance chaleureuse.

► La capitainerie a mis en place un système de badge pour remédier au problème de parking au Styvel comme au Notic. Ce badge est délivré gracieusement et comporte le nom du bateau et l'immatriculation du véhicule. Un panneau a été installé pour indiquer que ces deux parkings sont réservés aux détenteurs du badge. Des plaisanciers font remarquer que ce badge n'a pas changé grand chose. Un plaisancier demande que le badge puisse contenir deux immatriculations car on ne va pas toujours au port avec le même véhicule. L'adjoint au port répond que la mairie est bien consciente du problème. Mais il n'y a que 40 places pour 200 plaisanciers et la mairie n'a pas les moyens de financer un policier municipal. Il a été demandé un devis pour la pose de barrières automatiques au Styvel et au Notic et selon le devis une décision sera prise lors du vote du budget en mars.

Un plaisancier demande à l'adjoint au port si une révision des pontons est prévue. Ce dernier répond que ce sera fait dès que possible.

#### Rapport financier

Ce rapport est présenté par notre trésorier P Gourmelen. L'Amicale a compté 97 adhérents à jour de leurs cotisations en 2013. Le bilan global de l'année fait apparaître un solde positif de 120 euros. (Voir bilan en annexe)

#### Renouvellement du tiers sortant

Cette année sont sortants du Conseil d'Administration : Daniel Delamotte, Pierre Pouvreau, Roger Brassart, Michel Le Guen et Alain Hourson. Tous sont volontaires pour un nouveau mandat de six ans et seront donc de nouveau sortants en 2020. Aucun volontaire ne s'est déclaré pour intégrer le CA.

#### Le président passe la parole à Paul Vinay, secrétaire national de la FNPPSF

Il réside à Sainte Marine, s'est marié à Camaret, et est président du CD 29 (Comité Départemental du Finistère). Il fait partie de l'APP de l'Odet, 135 adhérents.

Jusqu'en 2002 les membres de la Fédération étaient des bénévoles qui s'occupaient des dossiers locaux. En 2005 ils sont passés au niveau régional, puis national, car la réglementation qui nous concerne émane des ministères. Il faut être très vigilant car des textes nouveaux sortent parfois sans que personne ne soit consulté ni même averti. P. Vinay cite l'exemple d'un nouvel arrêté sorti il y a peu, en contradiction avec la réglementation en place dans cette zone ! (il existe quatre zones maritimes en France : Dunkerque au Mt St Michel, Mt St Michel à Chalans, Chalans à Hendaye et Méditerranée). Le nombre de réunions pour les participants aux commissions et responsables de la FNPPSF est assez important (25 à 30 par an) même si beaucoup d'échanges se font par internet. La FNPPSF ne compte que des bénévoles et deux demi-salaires : la secrétaire et la graphiste de la revue Pêche Plaisance. Son budget national est bouclé grâce aux sponsors. Ses effectifs augmentent chaque année d'environ 10% et l'augmentation sera de 25 à 30% pour 2014.

Le poids économique de la pêche plaisance en France est de 4 milliards d'euros, dont 2 pour la plaisance seule. La pêche professionnelle représente 1 milliard d'euros.

**La charte** : elle a été signée par deux ministres (Le Maire et Borloo) mais elle est battue en brèche par les ministères. La FNPPSF est vigilante et monte au créneau pour défendre cette charte qu'elle a contribué à créer.

**Permis payant ?** L'Italie a essayé puis abandonné. Beaucoup dans les hautes sphères voudraient l'argent généré par un permis payant, mais personne n'est prêt à s'occuper de sa mise en place. Un permis payant est donc peu probable.

**La déclaration.** Au départ c'est pour renseigner l'observatoire des prises, mais de nouveau il n'y a personne pour s'en charger.

**Le marquage des poissons.** Quand couper la queue ? Les textes sont très ambigus. L'article concerné est en train d'être reconsidéré depuis 6 mois de façon à être moins équivoque. Il ne faudra pas hésiter à aller en justice en cas de problème rencontré par des plaisanciers. Les chasseurs sous marins sont autorisés à ne couper la queue qu'à la débarque.

Un plaisancier signale qu'il a récemment été contrôlé en mer par des hommes en noir très zélés avec le sigle BSL. Cet organisme n'est pas connu de la FNPPSF.

La **cotisation fédérale nationale** passe de 12 à 14 euros de façon à permettre la mise en place d'un système juridique. Ce système de conseil juridique sera opérationnel en Janvier 2015 et sera

accessible aux APP.

Un plaisancier demande quelle est la position de la Fédé sur la **désertification des fonds** : comme indiqué dans la revue PP, la FNPPSF demande aux pouvoirs publics que la zone interdite aux chalutiers soit portée à 6 Milles des côtes. Les autorités et l'Europe sont au courant de ce problème de désertification. Une étude a été réalisée de 2001 à 2009, à la demande de la Cour des Comptes, par des experts des ministères de l'Environnement et de la Pêche. Elle devait sortir en 2010, mais avec la disparition du président P. Séguin ce dossier a été 'enterré'. Le Nouvel Observateur et Le Monde ont publié un article sur ce dossier de 147 pages qui a été repris par la FNPPSF et publié sur son site internet, mais n'est malheureusement pas imprimable.

#### Montant de la cotisation

M. Le Guen précise que suite à l'augmentation de la part fédérale de 12 à 14 euros, le CA a décidé de porter à 25 euros la cotisation 2015. Un adhérent fait remarquer que cette augmentation est trop importante et propose que l'Amicale demande une subvention à la Mairie pour couvrir cette augmentation.

J. Bruère, adjoint au port, président de la SNSM locale, propose de venir un samedi matin au local de l'APP pour dialoguer avec les plaisanciers. Il souhaite que tous les plaisanciers possèdent à bord les numéros à appeler en cas d'urgence : le CROSS, le sémaphore du Toulinguet et la SNSM. Pour rappel ces numéros sont les suivants :

CROSS : 02 98 89 31 31 sur le tél portable, et canal 16 sur la VHF

SNSM : 06 08 77 35 05

TOULINGUET : 02 98 27 90 02, et canal 10 sur la VHF

A noter que le 1616 n'est plus opérationnel et que si le tél portable est bien la VHF est mieux encore car elle permet de toucher les bateaux qui sont en veille. Le Portzic à la sortie du Goulet veille lui sur le canal 8.

Il invite les propriétaires de bateaux à vérifier qu'il existe bien sur leur bateau un point où amarrer une remorque en cas de besoin, ce qui n'est apparemment pas toujours le cas.

S. Boutron, adjointe aux associations, remercie l'Amicale pour l'aide apportée lors du montage et démontage de stands, lors du repas des équipages pour le grand prix de l'Ecole Navale.

La séance est levée à 20h00 et les participants sont invités au traditionnel pot au local quai Kléber. Compte rendu rédigé par le secrétaire adjoint.